



flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

seunsaelise974@gmail.com

Tel : 06.92.63.36.91

se-unsa.org

N°4-AVRIL 2022 - Tous nos flashs sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

- Le bilan du MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE

Les résultats sont tombés : cette année encore les barres sont extrêmement élevées. Le Se-Unsa a déjà organisé plusieurs visios pour accompagner au mieux les collègues sur la 2^{ème} étape, le mouvement INTRA, et sur les recours. N'hésitez pas si vous êtes concernés et que vous avez raté nos visios. Nous sommes à vos côtés pour vous épauler tout au long de vos démarches. Le mouvement INTRA ACADEMIQUE aura lieu à partir du 1^{er} avril.

On vous dit tout [ici](#)

Le SE-UNSA constate depuis plusieurs années qu'un barème très élevé n'est plus gage de résultat de mutation favorable. Pour les collègues, ce système est d'une grande incohérence. Il faut que l'académie revoie sa copie et augmente ses capacités d'accueil. Il en va de l'attractivité de notre métier, au risque de voir des collègues prometteurs s'orienter vers d'autres voies au détriment de celle de l'éducation nationale. Pour l'INTRA ce sera du 1^{ER} au 15 avril.

- La transformation de la voie PRO – On en est où ?

Le comité de suivi de la réforme a soulevé des points de crispation. La revalorisation de la voie professionnelle tant vantée par notre ministère de tutelle doit se concrétiser sur le terrain par des investissements financiers. Sinon, ce sera un coup d'épée dans l'eau. De la même façon, l'apprentissage à marche forcée et la mixité des publics ne peut qu'affaiblir la voir pro traditionnelle. Il en faut pour tous mais pas au détriment du plus grand nombre. Nos élèves veulent de plus en plus, augmenter leurs qualifications en poursuivant leurs études (BTS, IUT). Afin de les accompagner au mieux dans ce cursus des moyens doivent être mis sur la table en Lycée PRO.

Un article [ici](#) reprend nos principales demandes.

Le Se-Unsa est un syndicat réformiste mais toute réforme nécessite des moyens et une évaluation. Si les LP ont bien bénéficié de changements, les moyens et les ajustements n'ont toujours pas eu lieu. Une remise en question et un regard objectif sur les nouveaux dispositifs est plus que nécessaire. Nous participons au comité de suivi et sommes porteurs de propositions et de remédiations. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réussites et aussi vos difficultés.

- PARCOURSUP

- Dépôt des vœux d'inscription jusqu'au 29 mars 2022
- Phase de confirmation jusqu'au 7 avril 2022
- Examen des vœux jusqu'au 20 mai 2022
- Réponse du 2 juin au 15 juillet 2022

En tant qu'enseignant et parent, cette période est très stressante. N'oubliez pas que la vie de nos marmailles ne se jouent pas dans PARCOURSUP. Nous ne sommes pas coincés dans un escape-game et la porte ne va pas rester bloquée ! Alors on respire, on souffle et on détresse.

L'augmentation du point d'indice : une bonne surprise si elle se concrétise.

- Kezako ?

Promesse électoraliste ou pas, son augmentation a été annoncée. Petit rappel : le point d'indice c'est la référence de votre salaire. Il se monte actuellement à 4,68802.

- Quel changement pour moi ?

Très simple. Lorsque vous multipliez le point d'indice (4,68802) par votre indice majoré (celui présent sur votre fiche de paye, en fonction de votre échelon), vous obtenez votre salaire brut. Du coup, si le point d'indice augmente, votre salaire brut augmentera !

- Depuis quand ce point est gelé ?

Depuis 2011, le point d'indice n'a été réévalué qu'une seule et unique fois avec une « hausse de 1,2% » (répartie en deux fois 0,6% : le 1er juillet 2016 et le 1er février 2017). Avec une inflation à presque 4 %, il est normal que les salaires puissent être réévalués.

Il aura fallu l'annonce d'une mobilisation nationale le 17 mars pour que le gouvernement accepte de voir les choses en face. L'UNSA fonction publique poursuivra sa mobilisation et son action pour obtenir que cette annonce devienne réalité. A minima, une revalorisation à la hauteur de l'inflation s'impose. Par ailleurs, l'annonce de la revalorisation des frais kilométriques de 10% correspond là encore à une revendication portée par l'UNSA. Aux côtés de tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels, l'UNSA continuera de se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat.

Les indemnités kilométriques

Comme annoncé plus haut, elles augmentent de 10 %. Parfois, on ne sait même pas qu'on peut y prétendre ! Donc voici un super article qui vous explique tout [ici](#)

L'arrêté modificatif du 14 mars 2022 entérine cette décision. Cette hausse constitue un premier pas répondant à l'urgence du contexte mais Le SE-Unsa continue à réclamer une revalorisation de l'ISSR.

Le baromètre des métiers

Vous étiez presque 35 000 à nous avoir répondu en 2021, soyez encore plus nombreuses et nombreux à faire entendre votre voix en 2022

Aidez-nous à donner le plus fort impact possible à cette 10ème édition, pour être reconnu-es et respecté-es : en le relayant sur les réseaux sociaux, par mel auprès de vos collègues, ou en le faisant remplir à vos proches <https://barometre-metiers.unsa-education.com>